



CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2022 LE CALENDRIER EST DÉSORMAIS CONNU !

Tandis que le portail de **déclaration en ligne des revenus 2021 et de l'IFI 2022** est désormais ouvert depuis le 7 avril dernier sur le site impot.gouv.fr, nous vous rappelons ici les principales échéances fiscales à retenir par les **particuliers** au cours des prochains mois :

DÉCLARATION AU FORMAT PAPIER ▶ 19 MAI 2022

TÉLÉDÉCLARATION VIA [IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr)

- Départements 01 à 19 ▶ 24 MAI 2022
- Départements 20 à 54 ▶ 31 MAI 2022
- Départements 55 à 974/976 ▶ 8 JUIN 2022

En nous confiant la préparation de vos déclarations de revenus / d'IFI, vous bénéficiez d'un délai unique jusqu' 8 juin quel que soit votre département de résidence grâce au format de télédéclaration professionnel que nous utilisons (EDI).

Par ailleurs, concernant les **déclarations des entreprises** soumise à l'impôt sur le revenu (revenus fonciers des sociétés civiles et bénéfices de location meublée) les dates à retenir sont les suivantes :

DÉCLARATION AU FORMAT PAPIER ▶ 3 MAI 2022

TÉLÉDÉCLARATION ▶ 18 MAI 2022

Enfin, la **déclaration annuelle à souscrire par les administrateurs de Trusts** est fixée comme chaque année au **15 juin 2022** (date susceptible de report en fonction de la date de disponibilité des formulaires correspondant).



Sevestre & Associés

71 avenue Marceau 75116 PARIS

T. 33 (0)1 53 57 90 10

info@sevestre-associes.com

www.sevestre-associes.com